

FICHE D'INSCRIPTION

Abonnement Mensuel

NOM :

Prénom : né(e) le :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. fixe : Tél. Portable :

Adresse mail :@.....

- ☐ Abonnement mensuel « classique » de **plus de 26 ans** à 50 €
- ☐ Abonnement mensuel « jeune » de **moins de 26 ans** ou **étudiant** à 25 €
- Précisez l'établissement fréquenté :

Ligne empruntée :

Station de montée : Station de descente :

Carte Korrigo : ☐ OUI ☐ NON Réseau Bibus ☐ Breizhgo ☐

N° Carte :

Chèques ☐ CB ☐

JOINDRE UNE PHOTO D'IDENTITE A CETTE FICHE

Date d'inscription :

Signature :

Attention la carte mensuelle n'est valable que lorsqu'elle est accompagnée du coupon mensuel.

En application de la loi Informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'interrogation, d'accès, de rectification et d'opposition pour motif légitime relativement à l'ensemble des données vous concernant qui s'exerce par mail à informatique-libertés@bretagne.bzh ou par courrier postal auprès de Monsieur Le Président de la Région Bretagne, 283 avenue du Général Patton - CS 21101 - 35711 RENNES Cedex 7

Modalité de demande de carte annuelle et mensuelle

→ Pour toute personne de moins de 26 ans :

- abonnement « annuel jeune » : **250 €** pour l'année,
- abonnements « mensuel jeune » : coupon à **25 €** à acheter tous les mois chez les dépositaires.

→ Pour toute personne de plus de 26 ans :

- abonnement « annuel classique » : **500 €** pour l'année,
- abonnements « mensuel classique » : coupon à **50 €** à acheter tous les mois chez les dépositaires.

La carte est valable tous les jours y compris pendant les vacances et les week-ends uniquement sur la ligne où est inscrit l'usager.

Pour bénéficier du Bus ou du Tram, vous devez faire une demande de carte **Korrigo** chez **Bibus**. Avec la carte annuelle, la carte Korrigo est créditée de 2 trajets par jour pendant un an. Avec la carte mensuelle, vous devez faire valider votre carte Korrigo tous les mois à la gare routière ou chez Bibus après l'achat du coupon du mois.

Le règlement

→ Pour les abonnements annuels soit :

- par **prélèvement**, *en 10 fois (le 7 de chaque mois)*. Joindre un **RIB** et le **mandat de prélèvement**,
- par **chèque**, *de 1 à 5 chèques (le 15 de chaque mois)*. Noter votre échéance au dos des chèques, ainsi que le nom de l'élève.
- par **carte bancaire**, *en 1 fois*,
- en **espèces**, *(la totalité au moment de l'inscription)*.

Attention pour bénéficier des avantages liés à ces abonnements, vous souscrivez un engagement annuel qui implique le paiement de la totalité des prélèvements bancaires.

→ Pour les abonnements mensuels, le règlement se fait uniquement par chèque.

Pièces à joindre au dossier

- La fiche d'inscription complétée et signée,
- Une photo d'identité, *noter le nom de l'élève au dos de celle-ci*,
- Le règlement.

En cas de perte, un **duplicata est obligatoire** et facturé 8 €.

✂-----coupon à nous retourner avec la fiche d'inscription et le règlement-----

Nom et Prénom :

Mode de règlement : Prélèvement (de 1 à 10 **maximum**) ☐

Chèque (de 1 à 5) ☐

Echéances prélèvements :

Sept ☐ Oct ☐ Nov ☐ Déc ☐ Janv ☐ Fév ☐ Mars ☐ Avr ☐ Mai ☐ Juin ☐